



77^{ème} session de l'Assemblée générale
Commission du désarmement des Nations unies

Débat général General Debate

New York, le 4 avril 2023
Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Les tensions géopolitiques actuelles soulignent l'importance du multilatéralisme. Organe établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale dédiée au désarmement, la CDNU en est un important rouage. Il est de notre responsabilité d'en faire à nouveau un organe pouvant fournir des solutions aux défis qui se posent dans le contexte actuel.

Permettez-moi de formuler les considérations suivantes quant aux deux thèmes à l'ordre du jour de la CDNU.

Nous sommes confrontés à un délitement des mécanismes de maîtrise des armes nucléaires. La violation puis la dénonciation du FNI, la suspension par la Russie de la mise en œuvre du New START et l'annonce récente par les États-Unis de limiter ses notifications soulignent cette évolution. Les menaces nucléaires proférées par la Russie ainsi que sa déclaration de vouloir déployer des armes nucléaires au Belarus sont particulièrement inquiétantes. Nombre de ces développements vont à l'encontre des obligations de ces États dans le cadre du TNP. Tous les États dotés sont tenus de faire progresser le désarmement nucléaire et ont une responsabilité de réduire les risques nucléaires et de minimiser le rôle que jouent les armes nucléaires dans les stratégies et doctrines de sécurité.

La meilleure manière de réduire les risques nucléaires actuels est de mettre en œuvre et renforcer les régimes et processus de maîtrise des armements et de désarmement existants. Il est essentiel de préserver le TNP en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons assurer sa pérennité et relever les défis liés à sa mise en œuvre. Concernant le New START, nous appelons les parties à revenir à sa pleine mise en œuvre. Le traité comprend des dispositions importantes qui contribuent à la réduction des risques et qui doivent être préservées. Il s'agit finalement de relancer les discussions sur la stabilité stratégique entre la Russie et les États-Unis et d'intensifier les discussions sur la réduction des risques dans le cadre du P5.

La CDNU peut jouer un rôle important pour identifier des mesures concrètes relatives à la réduction des risques. Les éléments suivants devraient guider nos travaux à cet égard. Premièrement, si la responsabilité première quant à la réduction des risques incombe aux États dotés et possédant l'arme nucléaire, les États non dotés ainsi que les organisations issues de

la société civile ont un rôle important à jouer au regard des conséquences mondiales de toute utilisation d'armes nucléaires. Deuxièmement, adopter une approche globale couvrant toutes les différentes catégories de risques est nécessaire. Tant les risques d'une utilisation intentionnelle que ceux découlant d'une utilisation accidentelle doivent être pris en compte. Finalement, nos discussions devraient être structurées de manière à permettre une approche ciblée. Dans le cadre de l'Initiative de Stockholm, nous avons proposé des orientations en la matière qui gardent toute leur pertinence et qui pourraient contribuer aux travaux de notre Commission.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique, la Suisse est d'avis qu'elles sont essentielles pour renforcer la sécurité internationale et réduire le risque d'escalade. Plusieurs mesures identifiées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace de 2013 semblent particulièrement pertinentes. Si le COPUOS a intégré plusieurs de ces recommandations dans ses lignes de conduite sur la viabilité à long terme des activités spatiales adoptées en 2019 par l'Assemblée générale, d'autres recommandations, notamment celles relatives aux activités militaires dans l'espace doivent encore être mises en œuvre et devraient être au centre de nos travaux. Ceci concerne par exemple la recommandation encourageant les États actifs dans l'espace à publier leur politique spatiale et tout document relatif à leur doctrine, stratégie et politique en matière de sûreté spatiale.

Par ailleurs, il sera important de déterminer comment nous pourrions nous appuyer sur les instruments déjà existants en vue de renforcer la confiance et la transparence dans l'espace. Par exemple, les notifications préalables au lancement et les déclarations annuelles prévues au titre du Code de conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques, constituent des mesures de transparence qui pourraient être davantage utilisées. Au-delà d'un recours plus systématique aux instruments existants, l'établissement de nouveaux mécanismes pourrait également se révéler opportun. Un mécanisme portant sur l'échange d'informations orbitales ou la notification de manœuvres dans l'espace, en particulier les manœuvres pouvant se révéler ambiguës et sujettes à interprétation nous semble être nécessaire. Des canaux de communication devraient être établis à cet effet.

Nous relevons que le Groupe d'experts à composition non-limitée se penche actuellement sur de telles questions, et espérons qu'il s'accordera sur des recommandations sur des normes et principes de comportements responsables dans l'espace. Il ne s'agit là que de quelques considérations initiales concernant cette thématique, sachant que beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Le manque de confiance qui caractérise actuellement les relations internationales rappelle l'importance de la CDNU et fournit une opportunité pour ce cénacle de plancher sur des mesures qui pourraient contribuer à la rétablir.

Je vous remercie.